

FICHE 6. Le service national universel : descriptif et décisions sur la mise en œuvre	ANNEXE :NON
SECTION DE L'ORDRE DU JOUR : Le service national universel	SERVICE EMETTEUR DRAJES

1/Le schéma régional des centres SNU :

L'objectif national était d'accueillir 25 000 jeunes en séjour de cohésion qui se dérouleront du 20 juin au 2 juillet. En région Hauts-de-France, il était envisagé de recruter 1920 jeunes volontaires et d'accueillir 1431 jeunes dans les 10 centres identifiés.

Toutefois, au regard du contexte sanitaire et en vue de maintenir les séjours en juin 2021, **le SNU évolue vers une jauge dite « covid » avec un nouvel objectif fixé à 876 places disponibles pour la région. Cette jauge covid a été validée par les cabinets ministériels pour les Hauts-de-France.**

Départements	Nom du centre	Capacité d'accueil initiale	Capacité accueil Volontaires «COVID»	Capacité accueil Encadrants «COVID»
Aisne	Lycée Métiers d'Arts- Saint-Quentin	160	72	18
Nord	Espace Bouvines - UFCV	200	100	26
	Base du Parc Morbecque	200	100	26
	École Nationale Techniciens de l'Équipement-Valenciennes	100	100	26
Oise	Institut Polytechnique UniLasalle Beauvais	200	96	22
Pas-de-Calais	Base Parc d'Ohlain Maisnil-les-Ruitz	100	96	22
	Centre de Vacances Les Argousiers Merlimont	150	96	22
	Stade couvert Liévin	117	96	22
Somme	Lycée Edouard Gand Amiens	100	60	18
	Lycée Boucher de Perthes Abbeville	104	60	18
Total région Hauts-de-France		1 431	876	220

Ce schéma servira de support aux séjours de cohésion qui se dérouleront du 21 juin au 2 juillet.

Aux trois lycées (deux dans la Somme et un l'Aisne) s'ajoutent 7 centres appartenant à des associations, à des collectivités ou privés.

Protocole sanitaire

Le protocole des accueils collectifs de mineurs avec hébergement en vigueur en juin 2021 sera appliqué aux séjours de cohésion. Il n'est donc pas envisagé de dérogation aux règles des ACM pour le séjour de cohésion. Afin de calibrer les centres les protocoles actuels des internats en lycée et des ACM sans hébergements ont été appliqués dans l'attente d'un protocole spécifique SNU qui comprendra les politiques de tests et de procédure en cas de contamination par la Covid-19.

2/ Inscriptions :

La date de clôture des inscriptions a été décalée au 30 avril, avec une adaptation des objectifs de recrutement départementaux :

Département	Objectifs cibles initiaux	Objectifs cibles jauge « covid »
Aisne	285	108
Nord	500	336
Oise	350	132
Pas-de-Calais	500	204
Somme	285	96
Total Hauts-de-France	1920	876

Au 27 avril, 849 candidatures étaient validées pour la région, 62 candidatures étaient en liste complémentaires pour les départements de l'Oise et de la Somme.

A noter que les volontaires de la cohorte 2020, de nouveau inscrits sur 2021, sont comptabilisés dans les candidatures validées mais en attente d'affectation et d'arbitrage sur le passage de l'oral du baccalauréat de français.

Pour les volontaires en liste complémentaire, une mobilité extra régionale est à l'étude par le niveau national pour permettre à un maximum de jeunes de vivre cette expérience. Les derniers chiffres communiqués par le national font état de près de 15 000 candidatures validées.

3/ Formation des encadrants :

La directive en date du 26/02/01 relative à l'emploi et formation du personnel encadrant les séjours de cohésion du Service national universel précise le cadre de la formation des personnels encadrants.

Elle se découpe en trois temps :

- plateforme de formation en ligne (à partir de la mi-mars 2021) à destination des chefs de centre ;
- deux regroupements régionaux des chefs de centre le 15 avril et le 26 mai avec l'ensemble des équipes de

direction en présentiel à Bouvines – sous réserve ;

- 3 jours de formation des équipes cadres de compagnie et tuteurs en amont des séjours (première quinzaine de juin en fonction des départements) ;
- 2 jours complémentaires pour certains cadres de compagnie pour une formation en premiers secours et santé mentale.

4/ Gestion:

a) Les contrats d'engagement éducatif (CEE)

Les personnels qui interviendront au titre du SNU sont :

- les chefs de centre, leurs adjoints et les cadres spécialisés (santé, logistique, cohésion et sport) ; - les cadres de compagnie + adjoints ;
- les tuteurs de maisonnées... soient environ 220 personnels pour les 876 jeunes accueillis.

Le CEE est un contrat spécifique lié au secteur jeunesse et sport, principalement utilisé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Les CEE sont de 17 jours travaillés (tuteurs) à 51 jours pour les chefs de centre.

A noter le cas particulier des agents du MENJS qui seront quant à eux en autorisation spéciale d'absence et recevront une prime eu égard à leur fonction dans le SNU et à la durée de mobilisation.

Chaque séjour SNU constitue un type d'accueil collectif de mineurs qui sera déclaré par les DASEN en avril permettant l'embauche en CEE.

Ces contrats spécifiques ne seront pas rémunérés sur nos crédits BOP 163 régionaux, mais par l'Agence des Services et Paiement (ASP).

Les équipes de direction (chef de centre, adjoint et cadres spécialisés) ont été recrutées. Les cadres de compagnie et tuteur sont en cours. Les contrats sont édités par la DRAJES en lien avec les SDJES et signé par le DASEN qui déclare l'Accueil collectif de mineurs.

b) Budget

Les dépenses liées au SNU sont toutes imputées sur le BOP 163 (sauf point supra) et gérées en DRAJES à l'exception des trajets qui sont pris en charge par le marché de l'Education nationale via la société Amplitude. Cette prise en charge est nationale pour l'acheminement point de rassemblement- centre, et par les académies pour les déplacements intra-académiques.

Les frais de déplacements des encadrants au titre du SNU sont pris en charge par les académies référentes sur les crédits du BOP 163.

Des cartes achats seront créées pour les centres afin de faciliter les achats ponctuels (hors marché).